

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 03 Septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 04 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 27 Juin, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Justin CLAIRET, Jean-Marc ROBILLART, Jérôme LEBIDOIS, Gérard HOCHAIN, Jean-Claude DEVAUX, Candice DUBOIS, Michel GABRYELCZYK, Stéphan BERTHE (à partir du point 3), Elsa CUVELLIEZ, Myriam FAUQUEMBERGUE, Jérôme LETURGIE, Jean-Pierre SANTERNE

Absents ayant donné procuration : Geoffrey DECOUPIGNY à Jérôme LEBIDOIS, Dominique GALLET à Jean-Marc ROBILLART, Laurence LOUCHEZ à Myriam FAUQUEMBERGUE

Monsieur Jean-Marc ROBILLART a été désigné secrétaire de séance.

1°/ Adoption du compte -rendu de la séance 04 Juillet 2024

Le compte-Rendu de la séance du 04 Juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2°/ Décision Modificative

Suite à la réalisation d'une opération d'ordre et suite à des nouvelles dépenses en fonctionnement et en investissement.

Considérant que des modifications doivent intervenir dans le budget, il convient de modifier comme suit le budget 2024:

Fonctionnement :

739211 :	+632.34€
6688 :	-632.34€

Opération d'Ordre :

041-2041512 :	- 45.73€
041-2111 :	+ 45.73€

Visa de la préfecture en date du 11 Septembre 2024

3°/ AXA – Proposition d'offre Promotionnelle

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal avoir reçu Mr Sébastien KORALEWSKI de la société AXA afin de discuter du projet « Commune Santé Labellisée »

Ce projet a pour objectif de faire connaître l'assurance Axa aux habitants à travers des réunions publique afin d'obtenir des prix attractifs.

Le rôle de la commune est la mise en relation avec les habitants.

Après discussion,

Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas organiser de réunion publique. Les membres du conseil municipal acceptent que la mutuelle AXA loue la salle des fêtes afin d'organiser une réunion d'information et autorise le passage de Flyers.

Visa de la préfecture en date du 11 Septembre 2024

4° / SCOT – Avis sur le projet de révision

Le Syndicat Mixte du SCOT de Lens Liévin Hénin Carvin a engagé la révision du Schéma de Cohérence territoriale.

Le comité syndical a procédé à l'arrêt du projet de révision du SCOT lors de sa réunion du 4 Juillet 2024.

Celui-ci souhaite recueillir des observations des communes sur ce projet.

Monsieur le Maire ajourne ce point afin que tout le monde puisse étudier le projet du SCOT

5° / Choix Entreprise – Rénovation d'un bâtiment communal

Mr le Maire présente les différents travaux programmés pour la rénovation du bâtiment communal.

Suite à cette étude, trois entreprises ont été contactées afin de nous présenter un devis.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
HTCR	42 402.45€	50 884.04€
C4M SARL	49 527.79€	59 433.35€
MRH	47 354.03 €	56 824.84€

Après étude des différents devis, l'ensemble du conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise HTCR pour un montant HT de 42 402.45€ soit 50 884.04€ TTC

Les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer les documents relatifs aux travaux

Visa de la préfecture en date du 11 Septembre 2024

6°/ Déclassement de la Salle des Fêtes

Mr le Maire explique qu'actuellement que notre salle des fêtes est en catégorie 4 (50 à 300 personnes) – Type L

Lors de la réunion de visite de contrôle réalisé par la commission d'arrondissement de sécurité nous pouvons solliciter son reclassement en 5ème catégorie (moins de 200 personnes).

Après discussion, le conseil municipal

- Sollicite la préfecture pour le reclassement en 5ème catégorie de la salle des fêtes
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents correspondant au reclassement.

Visa de la préfecture en date du 11 Septembre 2024

Fin de la séance : 20h00